



L'édito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Voici le bulletin municipal orienté fortement sur les résultats financiers et le budget prévisionnel 2023. Il est sous le signe de la SOBRIÉTÉ, comme c'est le cas depuis de nombreuses années dans notre commune. Le contexte économique n'est pas très favorable avec les coûts de l'énergie, et donc un impact sur les devis des entreprises. Cela aura malheureusement un impact sur nos factures d'eau potable et d'assainissement.

La commune cherche toujours des financements extérieurs dans les collectivités publiques, comme l'État, la région, le département, Nous avons réalisé la rue principale quand l'ensemble des emprunts relatifs à la mairie et la rue de La Planée étaient remboursés pour ne pas augmenter la dette de la commune. Les espaces de jeux pour les enfants seront financés par la CAF, la région et l'État par le biais de l'agence nationale des sports.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement comme l'énergie, nous avons remplacé les lampes de l'éclairage public en 2018 (économies de 3000 € /an) et investi dans des panneaux photovoltaïques en 2018 qui s'autofinancent jusqu'en 2024. Cela dégagera une recette de plus de 2000 € par an, si le soleil est toujours aussi généreux.

Il nous a semblé essentiel d'investir dans la rénovation du réseau d'eau potable, depuis plus de 10 ans, de façon à réduire les fuites : un diagnostic a été réalisé en et les travaux financés jusqu'à 80 % par l'agence de l'eau se sont suivis jusqu'en 2022, par le remplacement du surpresseur. Nous sommes passés d'une consommation moyenne qui était montée jusqu'à 100 m³ jour à une consommation actuelle de 35 m³ jour.

Jusqu'à aujourd'hui, la forêt a toujours soutenu les recettes communales pour afficher une bonne santé financière ... La forêt souffre beaucoup aujourd'hui il nous faut l'entretenir et la soigner, pour que nous la transmettions dans le meilleur état possible à nos générations futures

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux des impôts locaux. Par contre, l'État a augmenté l'assiette de calcul... Le projet d'école est cette fois sur les rails avec un début des travaux en juin 2023. Là aussi les financements extérieurs sont importants grâce à la caisse d'allocations familiales, la direction régionale des affaires culturelles, la région, l'État et bien sûr le département. Cela est permis par les trois secteurs de l'extension : école périscolaire et bibliothèque. Par contre le coût est beaucoup plus important qu'initialement prévu avec une augmentation de plus de 30 %. Nous vous préciserons tout cela dans le prochain bulletin.

Profitez bien des belles saisons qui s'annoncent et portez-vous bien.

Jean-Bernard THERY

Anniversaire

Mme Andrée MERANDAT a fêté ses 90 ans cette année. A cette occasion, le conseil municipal s'est associé à sa famille en participant au financement d'un voyage. Bon anniversaire Andrée.



A l'invitation de Sébastien NAVASQUEZ (entrepreneur forestier à Malpas), des habitants de Malpas ont visité la Scierie de Mignovillard en ce début d'année. Deux heures de découverte qui ont émerveillé les petits comme les grands.



Le 15 février, un groupe de jeunes a présenté le projet « Aires de Jeux » devant les conseillers territoriaux de la CAF à PONTARLIER. Ces derniers ont été surpris de l'excellent travail de présentation de la part de nos Aiglons. Merci à tous les enfants pour ce travail.



Les conseils municipaux de Malpas et de La Planée se sont réunis le 21 février, afin de fêter, comme il se doit, les 20 ans de bons et loyaux services de notre employé communal Thierry. Encore un grand merci à lui pour son travail sur les deux communes



La question du dépérissement de quelques parcelles communales forestières a été abordée lors du dernier conseil. Cela fait plusieurs années que l'on coupe des Chablis (près de 1000 m³ en 2022), alors que l'ONF estimait que la croissance de la forêt de Malpas est de 1000 m³ par an. Cependant, ces données ont été établies avant la sécheresse et les attaques régulières des bostryches. En abordant le budget, le conseil a pensé faire une année blanche sans coupe de bois, le budget de la forêt le permettant. Toutefois, l'ONF nous a proposé de réaliser une coupe sanitaire dans la parcelle n°2 (chemin du Lac), où il ne reste plus beaucoup de conifères. Antoine Couette (Agent ONF) a précisé qu'il était possible de replanter des essences feuillues comme le tilleul, l'érable et de préserver le plus possible l'association hêtre et sapin pectiné. Qu'en sera-t-il de nos forêts dans les années à venir et comment seront-elles capables de s'adapter ? Les spécialistes disent qu'il faut éviter les coupes blanches et espérer que la régénération naturelle sera dynamique et qu'elle s'adaptera au réchauffement climatique

Jean-Bernard THERY – Fabien SAILLARD

Comptes Administratifs 2022

Voici les résultats pour l'année 2022 qui présente une situation très saine. Le solde global de fonctionnement (Communal + Bois + Eau) est de 179 888,41 €. Le solde global d'investissement est de 34 067,67 €.

<i>Résultats Budget Communal</i>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2022	662 598,07 €	199 964,05 €
Recettes 2022	581 785,01 €	228 175,26 €
Résultat Exercice 2022 = Recettes 2022 – Dépenses 2022	- 80 813,06 €	28 211,21 €
Résultat Reporté (2021)	122 745,87 €	45 149,40€
Résultat de Clôture (2022) = Exercice 2022 + Reporté (2021)	41 932,81 €	73 360,61€

En 2022, la commune a réalisé un excédent de 28 211.21 € en fonctionnement ;

En section d'investissement, elle finit l'année 2022 avec un déficit de 80 813 € qui s'explique par le fait que les subventions n'ont pas été versées en totalité (46 845 € à percevoir en 2023). De plus, la commune a avancé la TVA des travaux qui sera remboursée en partie par l'Etat en 2024 (FCTVA) : la commune doit percevoir environ 65 000 €. Les travaux de la rue principale se sont élevés à 406 777 € HT, subventionnés à hauteur de 48 % (196 000 €) soit un reste à charge de 292 132 € financé en partie par emprunt.

Subventions : Département 28543 € ; OPSA* : 101 080 € ; Amendes de police 9164 € ; DETR** 57 067 €

*OPSA (opération partenariale de sécurité en agglomération) ; **DETR : dotation d'Etat aux Territoires ruraux

<i>Résultats Budget Bois (Annexe du budget Communal)</i>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat Exercice 2022 = Recettes 2022 – Dépenses 2022	- 6 450 €	17 731.72 €
Résultat Reporté (2021)	0 €	114 783,67€
Résultat de Clôture (2022) = Exercice 2022 + Reporté (2021) - Affectation du résultat	- 6 450 €	132 515,39 €

En 2022, la commune a perçu 89 835 € de ventes de bois (parcelles 31 et 32, 3, 13 + chablis) mais cette somme est un montant brut auquel il faut déduire les frais d'exploitation par le bucheron-débardeur et les frais ONF qui s'élèvent au total à près de 50 000 €. L'excédent dégagé sur ce budget peut être reversé en partie au budget communal. La commune a acheté pour 6 450 € de parcelles forestières.

<i>Résultats Budget Eau (Annexe du budget Communal)</i>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2022	59 742,87 €	45 246,31 €
Recettes 2022	72 754,17 €	37 598,41 €
Résultat Exercice 2022 = Recettes 2022 – Dépenses 2022	13 011,30 €	- 7 647,90 €
Résultat Reporté (2021)	- 14 426,44 €	-18 339,69 €
Résultat de Clôture (2022) = Exercice 2022 + Reporté (2021)	- 1 415,14 €	- 25 987,59 €

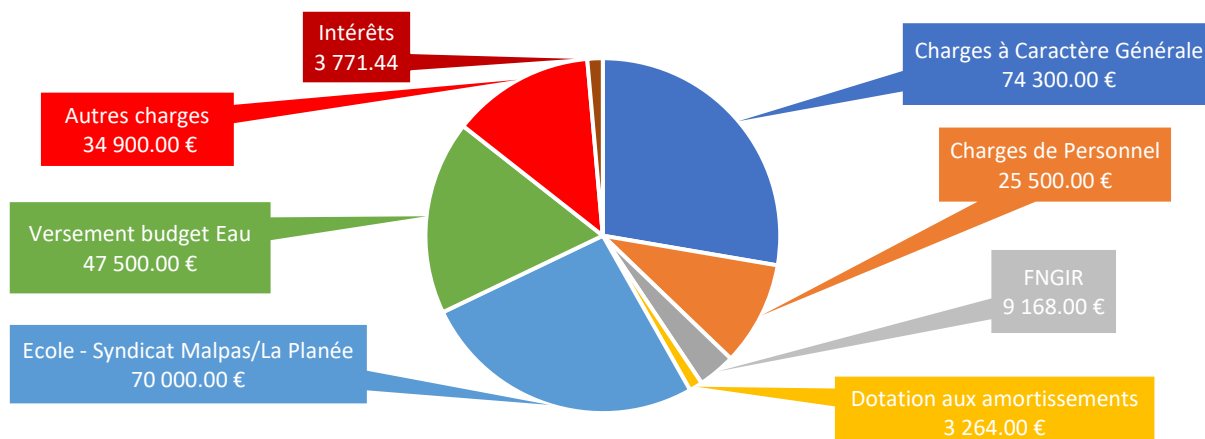
Le budget EAU est déficitaire depuis plusieurs années (- 7 647 € en 2022) car il subit les montants d'amortissement qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement. Ceux-ci sont calculés sur les travaux réalisés et comme la commune a investi pour réduire ses fuites, elle a des montants d'amortissement importants (12 000 €). Les recettes de fonctionnement sont les ventes d'eau et les parts fixes par logement. Des taxes de raccordement de 400 € sont également demandées pour tout logement créé (3600 € en 2022).

Les communes se doivent d'équilibrer leur budget Eau en fixant un prix de l'eau au plus juste mais il existe toutefois une tolérance pour les petites communes qui ont le droit de virer une part du budget communal au budget Eau (nous ne l'avons pas fait ces dernières années ce qui explique le déficit cumulé). En matière d'investissement, en 2022, la commune a remplacé le surpresseur (41 263 € TTC) financé par un emprunt. Elle a perçu le solde des subventions des travaux de réseau d'eau pour 48 211 €, ce qui permet de dégager un excédent de 13 011 € pour l'année.

Budget Prévisionnel Communal 2023

Le budget prévisionnel n'est qu'un document de prévision budgétaire, la commune n'est pas tenue de réaliser toutes ces prévisions. Vous trouverez donc ci-après quatre graphiques, représentant le budget principal communal.

Dépenses de Fonctionnement : 268 403,44 €



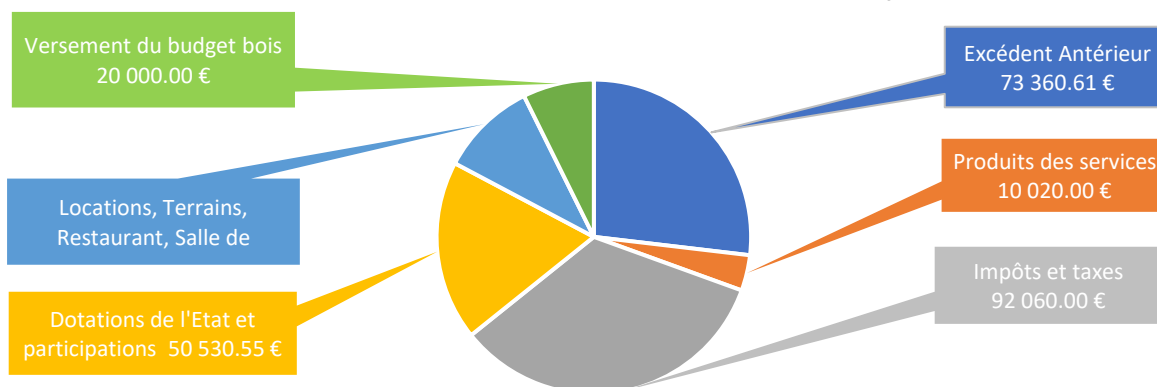
Les charges à caractère général représentent une part importante du budget de fonctionnement. Les principales dépenses sont liées à l'entretien des voiries et le déneigement (25 000 €), et aux taxes foncières (12 500 €).

La prévision des autres dépenses de gestion courante a sensiblement augmenté par rapport à 2022, du fait notamment des travaux de l'école, à financer sous forme de participation au syndicat scolaire. La participation au syndicat Malpas/La Planée reste stable.

Il est prévu également un versement pour équilibrer le budget Eau déficitaire depuis plusieurs années (versement prévu de 47 500 €). Les intérêts vont également augmenter du fait d'un prêt contracté pour les travaux de la rue principale.

FNGIR : Fonds National de garantie individuelle de ressources qui a été créé pour donner suite à la suppression de la taxe professionnelle afin que les communes qui ont perçu plus de taxes les reversent dans un « pot commun » pour compenser les communes perdantes.

Recettes de Fonctionnement : 273 071,16 €

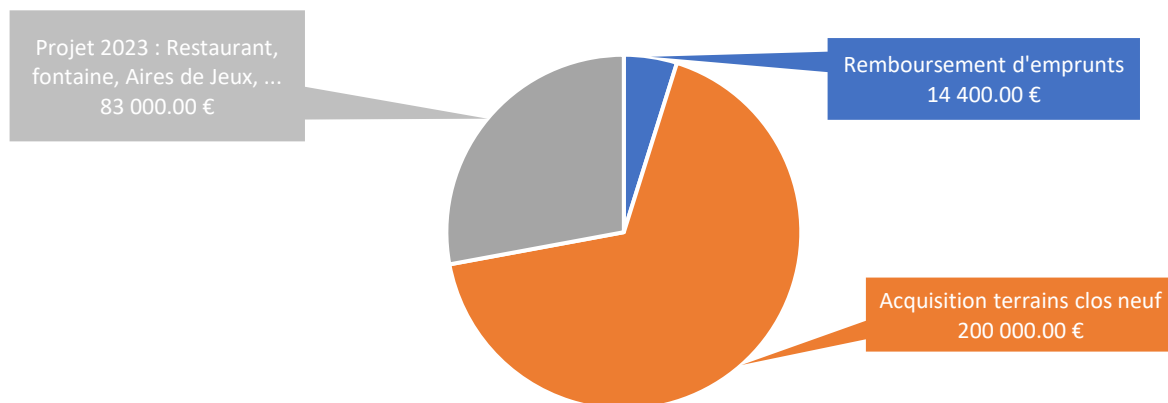


La commune démarre 2023 avec un excédent des années antérieures de 73 360,61 €. Les dotations de l'Etat restent identiques, tout comme les diverses locations et loyers.

La part du budget Bois devrait baisser car la volonté des élus est de moins dépendre du bois pour équilibrer le budget fonctionnement à l'avenir.

Les impôts locaux, même si le Conseil municipal a voté un maintien des taux, vont augmenter car les bases, fixées par l'Etat et indexées sur l'inflation, augmenteront d'environ 7 %.

Dépenses d'Investissement : 297 400 €

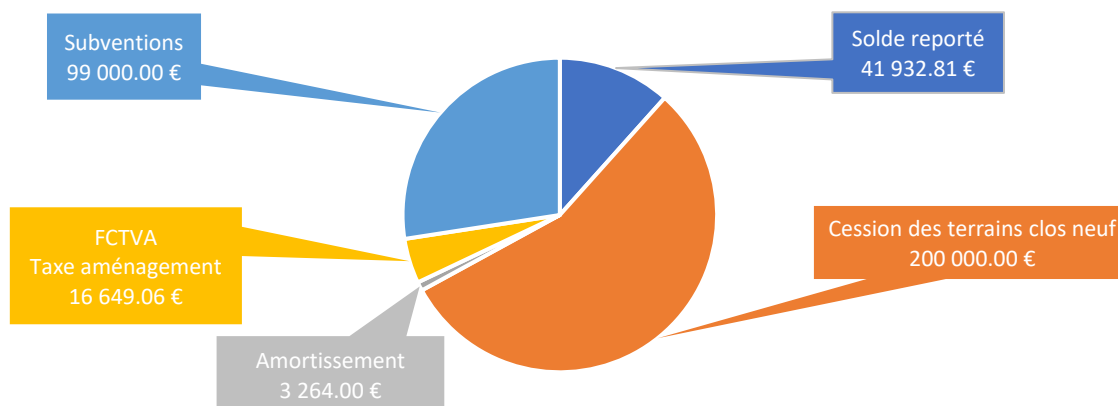


Concernant les dépenses d'investissement, elles sont prévues à hauteur de 283 000 € et 13 000 € de remboursement de capital des emprunts en cours.

La somme de 283 000 € peut paraître élevée mais il s'agit d'une inscription budgétaire pour acquérir le terrain des consorts Laresche et Saillard afin de réaliser l'opération lotissement au clos neuf. Cette même somme apparaîtra également en recette puisque les terrains seront revendus.

Les dépenses réelles d'investissement porteront sur les aires de jeux au Petit et au Grand Malpas, les travaux sur le bâtiment du restaurant, la restauration de la fontaine et l'éclairage de l'Eglise.

Recettes d'investissement : 360 845,87 €



En recettes d'investissement, la commune a un excédent de 41 932 €. La Taxe d'aménagement demandée pour toutes surfaces créées, devrait s'élever à 16 000 € en 2023.

La commune percevra également cette année, le solde des subventions des travaux de la rue principale (46 845 €) et d'autres subventions concernant les projets (aires de jeux, fontaine), mais les montants attribués ne sont pas encore connus à ce jour.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une compensation, à un taux forfaitaire (environ 15% du montant reversé 2 ans après), de la charge de TVA que les communes supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Jean-Bernard THERY – Carine BOURDIN – Fabien SAILLARD



C'est avec un grand enthousiasme que l'équipe des aigles a commencé cette année 2023.

Le 07 janvier, première manifestation, la Saint Sapin organisée en même temps que les vœux du maire. Un moment chaleureux !



Le 25 février : Même avec l'absence de neige la sortie « raquette » a été un franc succès. Plus de cinquante personnes sont parties au coucher du soleil en direction de la cabane de chasse où un vin chaud les attendait.



Au retour, après l'apéritif bien mérité, le mont d'or chaud fut un régal pour tous.



Le 02 avril, malgré un temps maussade grands et petits se sont retrouvés pour l'opération village propre. Les chasseurs et la commune ont été nos partenaires à cette occasion.



08 avril : Le temps était clément pour la chasse aux œufs qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Petits et grands se sont lancés dans la forêt près de la cabane avec enthousiasme. Les plus petits, émerveillés, ont été récompensés par un lapin en chocolat pour leur première participation.



La chasse s'est achevée par des jeux autour de la cabane et la dégustation des chocolats arrosés de boissons.

Rendez-vous le 14 mai pour la brocante ... A ce propos, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés afin que chacun puisse en profiter pleinement. Une réunion de coordination est programmée le 9 mai à 20h00 à la mairie.

L'équipe des Aigles de Malpas

Besançon, le 24 janvier 2023

PERMANENCES GRATUITES POUR LES PARTICULIERS

**Louer, acheter, construire, rénover, aménager,
des conseils gratuits, neutres et personnalisés !**

L'ADIL et le CAUE ont uni leurs forces pour créer un centre d'information et de ressources unique en matière d'habitat dans le département : la Maison de l'habitat du Doubs.

Les conseillers de la Maison de l'habitat du Doubs accompagnent les particuliers dans leurs projets d'achat, de construction, de rénovation ou d'aménagement intérieur et extérieur, et répondent à toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

Des rendez-vous en présentiel sont proposés au siège de la Maison de l'habitat du Doubs (Fort Griffon à Besançon), et **des permanences en architecture ont lieu tous les mois à la Mairie à Mouthe ; et des permanences en rénovation énergétique et juridique à la CCLMHD aux Hôpitaux-Vieux.**

Permanences gratuites et ouvertes à tous, accessibles sur RDV uniquement

Pour prendre RDV en ligne : www.maisonhabitatdoubs.fr/nous-rencontrer/
ou 03 81 68 37 68 | contact@maisonhabitatdoubs.fr

ARCHITECTURE



1^{er} mercredi

mois pairs - de 10 h à 13 h

- Aider à déterminer les besoins
Conseiller dans le choix des matériaux, volumes, couleurs, agencements
- Aider sur les aspects administratifs

JURIDIQUE. FINANCIER. FISCAL



2^e jeudi

mois pairs - de 14 h à 17 h

- Informer sur la location
- Produire des références loyer
- Informer sur l'accession et l'investissement locatif
- Informer sur l'organisation d'une copropriété et le financement des travaux

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



2^e jeudi

mois pairs - de 14 h à 17 h

- Aider à la définition du projet
- Conseiller pour l'isolation, le chauffage, les énergies renouvelables...
- Aider à comprendre les devis et audit
- Orienter vers les bonnes aides financières

À PROPOS

Parce que l'habitat questionne, innove, surprend, évolue ; parce que chaque demande est unique et mérite d'être traitée dans sa globalité ; les conseillers de l'ADIL et du CAUE unissent leurs forces et créent la Maison de l'habitat du Doubs, le guichet unique pour toutes les questions liées à l'habitat dans le département.

Sa vocation ? Devenir un centre d'information, de ressources et de conseils uniques pour les particuliers, collectivités et professionnels.

1 chemin de Ronde du Fort Griffon - entrée D - 25000 Besançon | 03 81 68 37 68 | www.maisonhabitatdoubs.fr



CONTACT PRESSE
Marion MATHY

03 81 82 71 15
m.mathy@maisonhabitatdoubs.fr

À vos Agendas

- ✓ **Samedi 29 avril 2021** : Possibilité pour les habitants de venir chercher des livres dans l'ancienne bibliothèque communal. Une cabane à livre est en projet. Les derniers livres seront données à Emmaüs.
- ✓ **Lundi 8 mai 2023 à 11h** : Commémoration, au monument aux morts, du 78^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazi et de la fin de la 2^{nde} guerre mondiale sur le sol Européen.
- ✓ **Dimanche 14 mai 2023** : Brocante des Aigles de Malpas.

Arrêté préfectoral

Vous êtes un particulier et vous souhaitez effectuer des travaux de bricolage et/ou de jardinage à l'aide d'outils et/ou d'appareils bruyants ? Alors sachez qu'un arrêté préfectoral vous impose de respecter les horaires suivants :

Semaine

De 8h à 12h et de 14h à 19h30

Samedi

De 9h à 12h et de 15h à 19h30

Dimanche et Jours Fériés

De 10h00 à 12h00

Déchetterie de la Fuvelle (Labergement Saint-Marie)

Du 01/04 au 31/10	Matin	Après midi	Du 01/11 au 31/03	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	13 h 30 - 17 h 30	Lundi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Mardi	Fermé	Fermé	Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 30	Mercredi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 15
Jeudi	Fermé	13 h 30 - 17 h 30	Jeudi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Vendredi	Fermé	13 h 30 - 17 h 30	Vendredi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Samedi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 30	Samedi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 15

L'accès à la déchetterie doit se faire obligatoirement avec une vignette accolée sur votre pare-brise (disponible en mairie).

La déchetterie est fermée les jours fériés ainsi que les 24 et 31 décembre 2021.

Inscription Ecole Oye et Pallet :

Pour les enfants nés en 2020 ainsi que les nouveaux arrivants, envoyer votre demande par mail à :

ecole.oye-et-pallet@ac-besancon.fr (à l'attention du directeur, M Chauvin)

Documents obligatoires demandés à l'inscription :

- un récépissé d'inscription délivré par la Mairie (se renseigner auprès du secrétariat de Mairie).
- une copie du livret de famille
- un certificat médical du médecin ou photocopie du carnet de santé attestant que l'enfant a bénéficié de la primo-vaccination pour la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.
- un certificat de radiation de l'ancienne école pour les enfants déjà scolarisés cette année
- Le numéro de téléphone et l'adresse mail de la famille

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au : 03 81 89 46 27

Vigilance :

La Gendarmerie, nous demande d'être vigilant en fermant correctement nos portes de maison, ainsi que les portières et coffre des véhicules. Des rôdeurs ont été perturbés autour de deux maisons de la rue des Charrières ... ainsi que dans quelques villages des alentours.

Rappel Merci à tous de :

- ✓ Tenir votre chien en laisse,
- ✓ De respecter les règles de sécurité routière (vitesse, STOP, ...) et d'éviter les nuisances sonores sur l'ensemble du territoire communal, ceci afin de respecter son voisinage.